



COMMUNE DE PENTHALAZ
Municipalité

Préavis n° 27 - 2012

relatif à la construction d'une 3^e piste sur le chemin de l'Islettaz

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de proposer au Conseil communal le financement relatifs à la construction d'une 3^{ème} piste sur le chemin de l'Islettaz.

Historique

Nous ne reviendrons pas sur l'historique complet de la modification du PPA « Les Câbleries de Cossonay », vous trouverez tous ces détails dans les préavis N° 47-2009 pour le PPA Sud et N° 81-2011 pour le PPA Nord.

Toutefois, il sied de préciser que bien que distinct, les deux secteurs sont accessibles par le même accès, soit le giratoire de la Gare et le chemin de l'Islettaz. C'est pourquoi, les aspects accès et mobilité ont été traités dans une seule et même étude figurant dans les deux dossiers soumis d'une part à l'enquête publique et d'autre part à votre approbation.

La situation du chemin de l'Islettaz n'était pas satisfaisante et même dangereuse pour les piétons. Compte tenu de la volonté de garantir la pérennité du site et de l'assainir en améliorant son aménagement global, le chemin a fait l'objet d'un projet en deux parties : une première partie avant le canal usinier, actuellement réalisée, et en voie de transfert au domaine public, et une deuxième partie, après le canal usinier jusqu'au site de Venoge Parc, sur domaine privé. Le projet comprend l'élargissement de la chaussée, y compris le pont sur la Venoge et la création d'un trottoir d'une largeur d'environ 1.5 m, côté Venoge améliorant la sécurité et le confort des piétons, pris auparavant entre les voies CFF et le trafic routier. Des solutions sont également cherchées pour améliorer la sécurité des deux-roues le long du chemin de l'Islettaz.

Ce projet intègre également l'amélioration de l'accessibilité à la passerelle existante et son prolongement au-dessus du chemin de l'Islettaz.

En tenant compte des données fournies par la Sté Planzer, il a été décidé d'élargir le chemin de l'Islettaz afin d'améliorer la sécurité et de faciliter le croisement des camions en aménageant un trottoir.

Ce projet intègre également la création d'une présélection donnant accès au P+R, ainsi qu'aux places semi-enterrées destinées aux activités liées au Centre multifonctionnel (selon point 4.2 du rapport 47 OAT).

A ce jour, exceptés les travaux relatifs à la passerelle (à charge de Venoge Parc) et à la création de la présélection en vue de la 3^{ème} piste, tous les travaux relatifs à l'amélioration de ce chemin ont été exécutés.

La Municipalité a réuni, en date du 2 juillet 2012, tous les partenaires concernés par cet aménagement pour en évoquer son financement.

De cette entrevue, il en ressort que compte tenu que cette portion de route sera transférée au domaine public, la création de cette troisième piste sera intégralement à la charge de la commune.

A ce propos, il faut savoir :

- que la Sté Venoge Parc a financé partiellement l'élargissement du 1^{er} pont sur la Venoge, et entièrement l'élargissement du deuxième pont.
- que la Sté Karveyr Entreprise Générale SA nous a cédé gratuitement cette portion de terrain pour l'aménagement de cette voie complémentaire.

Contexte et travaux à réaliser

Le plan des emprises daté du 30 juin 2009 et établi par le bureau de géomètres Mosini et Caviezel à Montricher a été reporté pour contrôle sur le plan des aménagements extérieurs du centre multifonctionnel établi en octobre 2012 par le bureau Grin architectes SA à Moudon.

Il en ressort que la base cadastrale utilisée par l'architecte correspond exactement à celle transmise par le géomètre incluant le nouveau domaine public.

Le plan annexé montre que la totalité des travaux de génie civil nécessaire à la création de la nouvelle présélection se situera sur le domaine public. Lors de notre séance du 24 octobre 2012, il a été confirmé que chaque propriétaire supporte les coûts de construction situés sur sa propre parcelle. La Commune de Penthalaz se retrouve donc unique Maître d'Ouvrage pour ces travaux de génie civil. Néanmoins, la pose de la bordure de route prévue en délimitation entre le domaine public et la parcelle du Centre multifonctionnel est supportée par le propriétaire de ladite parcelle.

Dans les coûts ci-après, sont inclus la fourniture et la pose du tapis en enrobé, entre le giratoire et le pont sur le canal, selon le plan annexé. Sont également intégrés, la plus-value financière pour la pose ultérieure du tapis, laquelle sera exécutée dans le courant de l'été 2013.

Coût des travaux

<i>Objet</i>	<i>Montant</i>	<i>S/totaux</i>	<i>Total</i>
Installation de chantier			
Général	5'000		
supplémentaire	6'000	11'000	
Route			
Sciage du parapet et du couronnement du mur de soutènement	8'100		
Coupes d'enrobé	4'100		
Dégrapage	4'700		
Mise en forme du coffre	6'300		
Façon de planie	1'100		
Joint de chaussée	500		
Bordure, raccordement à l'existant côté VP	2'000		
Couche de roulement	18'500		
Couche de liaison	6'000		
Mise à niveau des grilles existantes	600		
Marquage provisoire et définitif	12'000		
Signalisation	2'000	65'900	
Divers et imprévus		5'000	
TVA 8,0 %		6'600	
Total de l'investissement TTC			88'500

Financement

La dépense prévue représente un montant total de CHF 88'500.--.

Cette dernière n'est pas prévue dans le préavis N° 09-2012 relatif au plafond d'endettement pour la législature 2011-2016.

Toutefois, au vu de son coût, cet investissement sera financé par la trésorerie courante et amorti dès la fin des travaux (ou au plus tard à la fin de l'année 2013).

Charges budgétaires annuelles

Du fait de son paiement par la trésorerie courante et de l'amortissement unique et complet, il n'y aura aucune charge annuelle d'amortissement et d'intérêt. Et sauf erreur ou omission, cette part d'investissement n'occasionnera aucune nouvelle charge régulière d'entretien.

Plafond d'endettement

Cet investissement n'est pas prévu dans la planification financière de la législature 2011-2016. Mais vu le coût de cet investissement et le fait qu'il sera payé par la trésorerie courante, il n'y a pas d'incidence sur le plafond d'endettement.

Cependant, à titre d'information, voici ci-dessous sa situation au 31 octobre 2012 :

Situation par rapport au plafond d'endettement			
<i>Catégorie</i>		<i>Détail</i>	<i>Récapitulation</i>
Selon bilan au 31 octobre 2012 : (endettement actuel)			13'073'921
9.20 Engagements courants (créanciers)		595'339	
9.21 Dettes à court terme (cptes constr. en cours)		820'197	
9.25 Passifs transitoires		-	
Dettes à court terme		1'415'537	
9.22 Emprunts à moyen & long terme (consolidés)		10'609'573	
9.23 Engagements envers des fonds spéciaux		48'812	
Dettes à moyen et long terme		10'658'385	
BCV, compte 942.20.90		700'000	
CEDC, compte 20.5.106.443.10		300'000	
Limites de crédits bancaires		1'000'000	
Selon préavis en cours :			2'712'039
Préavis voté, solde emprunt (Cduite EP-PPA, étape 1)	40-2009	-	LDR dans 9.22 ci-dessus
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 2)	40-2009	580'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 3)	40-2009	353'039	
Préavis voté, solde emprunt à venir (Modération trafic, étape 3)	58-2010	180'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (Place de sport)	82-2011	-	Emprunt ds 9.22
Préavis voté, solde emprunt à venir (Entretien piscine)	84-2011	200'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (nv local pompiers)	85-2011	1'070'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (Réfection des locaux sanitaires des abris Pci)	14-2012	55'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (Rénov. Rés. Charrières)	17-2012	274'000	
Préavis à voter :			554'000
Mise en séparatif Rte de la Gare, étapes D et E	25-2012	554'000	
Selon le présent préavis soumis au vote :			-
Dettes totales prévues			16'339'960
Plafond d'endettement maximum selon préavis 09-2012			26'000'000

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis N° 27 - 2012 et du rapport de la Commission chargée de cette étude, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

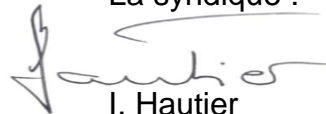
- **tenant compte que ce préavis n'est pas prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 23 janvier 2012**

DECIDE

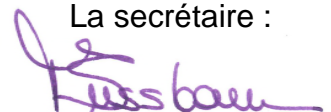
1. **d'accorder à la Municipalité un crédit total brut de CHF 88'500.- TTC** pour ces travaux ;
2. **de financer cet investissement** par la trésorerie courante ;
3. **d'amortir l'entier de la dépense** à la fin des travaux ou au plus tard à la fin de l'année 2013 ;
4. **d'autoriser la municipalité à procéder au transfert** du chemin de l'Islettaz au domaine public.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 novembre 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

I. Hautier



La secrétaire :

S. Nussbaum

Municipal à convoquer : M. Pierre-André ISCHI